

AVENANT N° 1 - MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ SCREG - POUR AMÉNAGEMENT ACCES
RN 57/ZAC - n° 616

Le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de difficultés survenues au cours de l'exécution des travaux d'aménagement des accès de la RN 57 avec la ZAC de LUDRES, les travaux ont dû être suspendus. En effet, certains propriétaires ont retardé leur décision de céder les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

En conséquence, il convient de retarder le délai contractuel prévu au marché de gré à gré du 13 novembre 1972 approuvé le 05 décembre 1972 passé avec la SCREG.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer un avenant au marché de gré à gré passé avec l'entreprise SCREG le 13 novembre 1972 approuvé le 05 décembre 1972 pour l'aménagement des accès RN 57/ZAC de LUDRES.
- le délai d'exécution prévu au marché est reporté et fixé à un mois après approbation de l'avenant.